MUNICIPALITÉ DE
Saint-Cuthbert

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec* :

QU' **une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert se tiendra le lundi 24 janvier 2022 à 19 h, au Centre Chevalier-De Lorimier, au 1891 rue Principale, afin d'adopter le budget 2022 et le programme triennal d'immobilisations.**

QUE **les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette session porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires 2022 et le programme triennal d'immobilisations.**

Donné à Saint-Cuthbert ce seizième jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.

_____

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier